

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 141 (2015)
Heft: 11: Dimensionnement de bâtiments en bois

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FINANCEMENT POUR UNE 3^e CORRECTION DU RHÔNE

Les Valaisans trancheront le 14 juin. Les autorités et les milieux économiques et de la construction soutiennent le projet, pas l'UDC et le lobby agricole.

Le 14 juin, les Valaisans se prononceront sur le décret pour le financement de la 3^e correction du Rhône, accepté en septembre à une large majorité par le Grand Conseil mais qui a fait l'objet d'un référendum lancé par l'UDC, avec le soutien des milieux agricoles. Si le peuple tranche en faveur de ce décret, un fonds de 60 millions de francs sera créé. En prélevant ce montant dans le fonds existant pour les infrastructures du 21^e siècle – pour compléter les 60 millions provenant du budget ordinaire du canton – cela permettrait de financer 1 milliard de francs de travaux de protection contre les crues du fleuve pour les dix prochaines années, puisque le montant ainsi réuni autoriserait le canton à toucher une subvention fédérale de 700 millions de francs. L'ensemble des travaux de la 3^e correction du Rhône devrait durer au moins vingt ans et coûter plus de 2 milliards de francs.

Le Rhône, fleuve indomptable

La volonté d'apprivoiser le Rhône ne date pas d'hier. La plaine du Rhône est habitée depuis le Moyen Age. A l'époque, le fleuve se déploie en une multitude de bras, avec des lits secondaires et des prairies. Il est alors plus large et nettement moins profond qu'aujourd'hui; il peut se traverser à pied, avec du bétail. Mais le Rhône se fait plus menaçant au fil du temps. Pendant plusieurs siècles, on essaie de se protéger de ses excès de manière individuelle et non coordonnée: chacun construit ses propres digues.

A la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, d'importantes crues font des dégâts considérables et fragilisent l'économie valaisanne. On décide alors de dompter le fleuve de manière conjointe, et la 1^e correction du Rhône commence au début des années 1860. Après trois décennies de travaux, 200 km de digues sont dressées: entre sa source et le Léman, le fleuve est contenu entre deux digues parallèles. La plaine est ensuite drainée, les affluents assainis, le terrain est désormais cultivable. L'agriculture, les zones d'habitat et les industries se développent.

L'accalmie ne dure pas. Les crues débordent des digues et les travaux de la 2^e correction débutent dans les années 1930. On rehausse les digues, on les consolide, et on effectue un important travail de dragage.

Le projet de 3^e correction

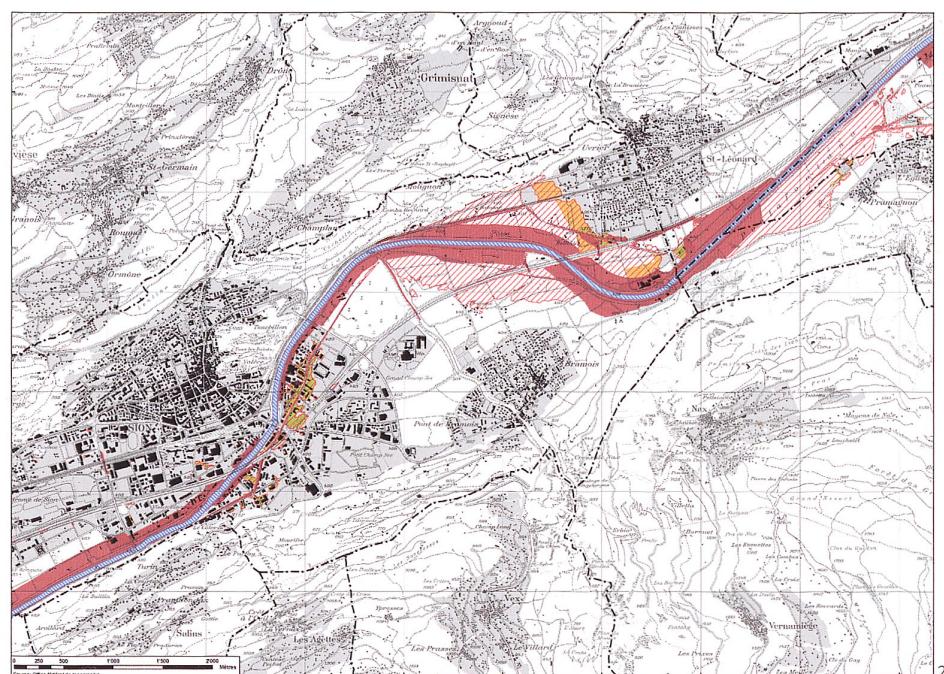
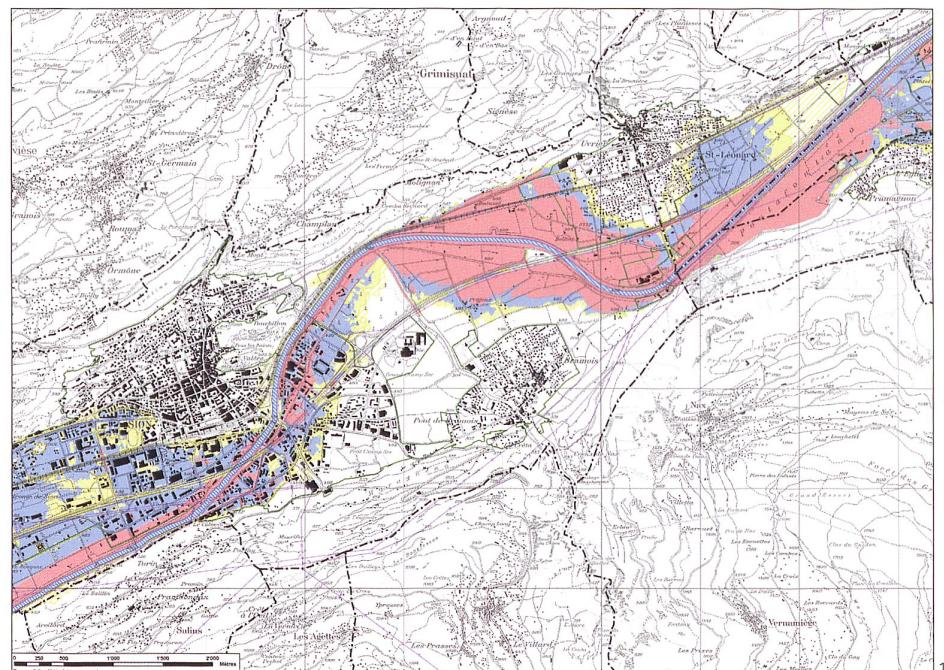
Après les fortes crues de 1987 et 1993, on étudie la possibilité d'une 3^e correction. Cette possibilité devient une nécessité après les intempéries d'octobre 2000 qui conduisent à une rupture de digue, inondant une partie de la plaine – notamment vers

Gampel-Bratsch-Loëche dans le Haut-Valais, Chamoson-Saillon dans le Valais central et Evionnaz-Vernayaz dans le Bas-Valais.

Le diagnostic des digues réalisé à la fin des années 1990 témoigne de leur fragilité. Leur noyau limoneux est très ancien, puisque les digues de la 2^e correction ont généralement été construites par-dessus celles de la 1^e correction. Elles connaissent des phénomènes d'érosion interne et externe, des fissures et des tassements. Outre le risque de débordement en cas de fortes crues – car le fleuve est étroitement canalisé – celui de rupture de digue est ainsi généralisé tout le long du

Rhône, de sa source au Léman, excepté là où il y a un remblai (autoroute, chemin de fer).

Même si le canton est aujourd'hui doté d'un outil permettant de prévenir les crues exceptionnelles ([lire encadré MINERVE](#)), les autorités, les experts et les politiques s'accordent à dire qu'une 3^e correction du Rhône est impérative. Pour plusieurs raisons. Les zones inondables comptent des secteurs d'habitations mais aussi des zones à bâtir qui font l'objet d'interdictions en raison des risques. Le fleuve manque de surfaces naturelles et de diversité: le déficit écologique est prononcé. Depuis la 2^e correction, les zones industrielles et



d'habitations se sont développées, nécessitant plus de sécurité: une carte des dangers publiée en 2011 (**fig. 1 et 2**) montre que 13 000 ha de terres vaudoises et valaisannes sont actuellement menacées d'inondation (11 000 pour le seul Valais), dont plus de 1 000 ha de zones à bâti. Les dommages potentiels de la plaine sont estimés à quelque 10 milliards de francs et 100 000 personnes sont concernées.

Un plan d'aménagement pour cette 3^e correction est ainsi mis en consultation publique en 2008. Il s'articule en deux axes majeurs: la gestion des débits et des risques résiduels; le redimensionnement du fleuve pour augmenter sa capacité d'écoulement. «Avec la 3^e correction du Rhône, l'objectif est de pouvoir faire passer une fois et demi plus d'eau qu'aujourd'hui, en toute sécurité. Pour cela, il faut à la fois élargir et approfondir le fleuve. Il faut en outre renforcer les digues pour éviter qu'elles ne cassent en cas de crue encore supérieure. Si elles sont conçues pour résister aux crues extrêmes, ce ne sont que quelques centimètres d'eau qui passent par-dessus en cas de fortes crues. Et si elles se rompent, ce sont quatre mètres. Les dégâts ne sont évidemment pas comparables», indique Tony Arborino, chef de projet Rhône 3.

Le projet initial prévoyait que l'élargissement du fleuve aurait un impact sur 380 ha de zones agricoles. Tenant compte des remarques

issues de la consultation, ses auteurs ont revu ce chiffre à la baisse. Le plan d'aménagement actuel, validé conjointement par les Conseils d'Etat valaisan et vaudois, prévoit donc un impact sur 310 ha de ces zones. Les quelque 80 communes concernées, qui demandent une sécurisation rapide de la plaine, soutiennent le financement du projet.

Si l'impact sur les zones agricoles a été revu à la baisse, le projet ne convainc toujours pas l'UDC et les milieux agricoles du Valais romand, qui assurent qu'une autre variante est possible, moins longue, moins coûteuse et moins gourmande en terres agricoles. Le lobby a donc lancé un référendum contre le décret pour le financement de la 3^e correction du Rhône. Le peuple statuera le 14 juin.

Pauline Rappaz

Pour en savoir davantage: lire le numéro de TRACÉS consacré au Rhône et à ses corrections successives, paru le 9 avril 2008. L'émission de Canal9 Les pieds sur Terre s'est aussi penchée sur la problématique (<http://canal9.ch/histoire-du-rhone-et-des-corrections> et <http://canal9.ch/le-rhone-entre-danger-prevention-intervention-et-construction>).

MINERVE

Le système MINERVE est développé par le Centre de recherche sur l'environnement alpin (CREALP) sur mandat du Canton du Valais et fait partie de la stratégie cantonale de la protection contre les crues du Rhône. Il se base sur des développements faits par l'EPFL dans les années 2000 avec le soutien du Canton de Vaud, du Valais et de l'OFEV. Il permet la modélisation des intempéries de nature extrême des rivières valaisannes et de leurs effets, grâce à un outil de simulation numérique du comportement hydrologique du bassin versant basé sur les prévisions météorologiques fournies par MétéoSuisse. Le système produit des prévisions de crues grâce à un modèle de pluie-débit alimenté par les prévisions de précipitations de MétéoSuisse, puis optimise le fonctionnement des barrages. MINERVE poursuit un double objectif: la gestion préventive des crues et le déclenchement d'alarme. Lorsque des crues importantes sont annoncées, le système permet l'abaissement préventif du niveau des retenues. L'horizon de prévision est de 72 heures.

1 Zone de danger d'inondation du Rhône, entre Grône et Sion

2 Zone de danger élevé et zone à bâti entre Grône et Sion (Service des routes et des cours d'eau, DTEE, VS, 2011)



Fondation de prévention des Établissements cantonaux d'assurance

Concours

La protection préventive des bâtiments constitue un élément essentiel de la gestion des risques. Il convient de tenir compte, dans l'évaluation et la définition des mesures de protection, des conditions d'utilisation du territoire, des conditions posées par le droit des assurances, de la menace spécifique, de l'expérience des établissements cantonaux d'assurance (ECA) en matière de dommages, des exigences subjectives relatives à l'affectation, de même que de l'efficacité technique et de l'économie des mesures de protection.

Nous manquons jusqu'à présent de méthodes permettant d'évaluer complètement et en profondeur l'effectivité et l'efficience des méthodologies dont disposent les ECA, afin de réduire les dommages éléments naturels aux bâtiments.

De plus amples informations sur la présente mise au concours, des formulaires d'inscription ainsi que des informations sur les critères d'évaluation et sur la fondation, sont disponibles sur le site:

www.fondationdeprev.ch



Fondation de prévention des
Établissements cantonaux d'assurance
Bundesgasse 20 | 3001 Berne
Téléphone +41 31 320 22 22
Fax +41 31 320 22 99

La 9^e mise au concours

Efficacité et utilité des mesures de prévention des risques naturels sur les bâtiments

Optimisation de la gestion des risques en matière de prévention des risques naturels

vise à évaluer en profondeur les méthodes à la fois juridiques et institutionnelles, ainsi que les méthodes techniques dont disposent les ECA pour prévenir les dommages éléments naturels aux bâtiments. Il convient de déterminer l'efficacité de la prévention et l'utilité des différents instruments ainsi que des diverses combinaisons. Il est aussi question d'en évaluer l'économie, l'aptitude à l'emploi et l'acceptation. La 9^e mise au concours doit fournir des aides à la décision en vue de mettre en place la stratégie et la forme future du droit de l'assurance immobilière dans le domaine de la prévention des risques naturels.

Ce travail a pour objectif de répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quels instruments de la prévention des risques naturels ont quelle efficacité et quelle utilité ?
- Quelles conclusions tirer quant à la forme à donner à la prévention des risques naturels par les établissements cantonaux d'assurance ?

La mise au concours s'adresse aux particuliers, aux groupes ou aux corporations de droit privé ou public. Les candidatures doivent parvenir à la fondation jusqu'au **28 septembre 2015** au plus tard.